

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Nonidi 19 Fructidor, an V.

( Mardi 5 Septembre 1797 ).

*Arrivée à Florence du frere de Buonaparte, ambassadeur à la cour de Rome. — Départ du général Buonaparte pour Palma-Nova. — Refus du commandant des troupes autrichiennes de laisser passer un courier du directoire de la république cisalpine, portant à Vienne la déclaration de l'indépendance de cette république. — Proclamations du directoire français. — Négociation entre Pichegru et Condé, et offres faites à Pichegru par Condé.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois et 30 liv. pour un an.*

## TYROL.

*De Roveredo, le 14 août.*

Le directoire de la république cisalpine de Milan avoit expédié un courier à Vienne, portant la déclaration de son indépendance ; mais le commandant du poste des troupes impériales sur la frontière, l'a renvoyé en lui déclarant que jusqu'à présent S. M. l'empereur ne savoit rien d'une république cisalpine, & qu'aucun ordre de sa part pour la communication des couriers ne lui étoit parvenu. Cet exprès a repris la route de Milan.

## ITALIE.

*De Trieste, le 12 août.*

La paix entre l'Autriche & la France a si peu de vraisemblance, d'après les préparatifs qui se font de tous les côtés, que nous n'attendons pas sans de vives inquiétudes le dénouement de cette étrange affaire. Les Français ont jetté un pont sur l'Isonzo, & un autre à Duin, près Montfalcon ; c'est un endroit où la mer forme un canal qui disparoit quand elle est basse.

*De Milan, le 20 août.*

Samedi dernier, le général Buonaparte, en revenant d'une promenade aux isles Boromées, est parti pour Palma-Nova.

Le mot sacré liberté a fait parmi nous un singulier effet sur plusieurs femmes qui ont pris la liberté pour le libertinage. Au lieu d'adopter l'habillement convenable à un vertueux républicanisme, elles semblent avoir étudié & choisi celui qui paroît le moins fait pour la rigide modestie du sexe. Tout ce qui peut corrompre les citoyens doit être réprimé par des loix fondamentales : aussi espere-t-on que le nouveau gouvernement prendra bientôt des mesures sérieuses contre ce débordement des mœurs publiques.

## FRANCE.

*De Paris, le 18 fructidor.*

Le canon d'alarme a été entendu aujourd'hui dans

Paris ; dès la pointe du jour, les barrières ont été fermées, les ponts & les places publiques ont été garnis de troupes & de canons ; un fort détachement s'est emparé des Tuileries & de la salle des deux conseils ; les membres des commissions des inspecteurs & quelques autres députés ont été arrêtés & conduits au Temple.

On dit Carnot en fuite & Barthelemi arrêté.

Cette opération s'est faite dans le plus grand calme : des patrouilles de volontaires & de chasseurs à cheval parcourent les rues ; Paris est tranquille.

On dit que, sur l'invitation du directoire, un grand nombre de députés se sont réunis à l'Odéon.

Voici deux proclamations publiées par le directoire.

*Le directoire exécutif aux habitans de Paris.*

Le royalisme, par un nouvel attentat, vient de menacer la constitution : après avoir, depuis un an, ébranlé par des manœuvres ténébreuses toutes les bases de la république, il s'est cru assez fort pour en consommer la ruine. Il s'est cru, sur-tout, assez protégé pour oser diriger les premiers coups contre les depositaires suprêmes de l'autorité exécutive. Des armes étoient distribuées journellement aux conjurés, & tout Paris sait que l'un des distributeurs a été arrêté avec un grand nombre de bons, sur lesquels il avoit déjà été distribué beaucoup de fusils. Des cartes timbrées *Corps Législatif*, & marquées d'un *R*, ont été répandues pour servir de signe de reconnaissance aux conjurés chargés de poignarder le directoire & les députés fidèles à la cause du peuple.

Un grand nombre d'émigrés, d'égorgeurs de Lyon, de brigands de la Vendée, attirés ici par les intrigues du royalisme, & le tendre intérêt qu'on ne craignoit pas de leur prodiguer publiquement, ont attaqué les postes qui environnent le directoire exécutif ; mais la vigilance du gouvernement & des chefs de la force armée a rendu nul leurs criminels efforts.

Le directoire exécutif va plaier sous les yeux de la nation les renseignements authentiques qu'il a recueillis sur les manœuvres du royalisme. Vous frémirez, citoyens, des complots tramés contre la sûreté de chacun de vous, contre vos propriétés, contre vos droits les plus chers, contre vos possessions les plus sacrées, & vous pourrez mesurer l'étendue des calamités dont le maintien

de votre constitution actuelle peut seul vous préserver désormais.

Tant de triomphes avoient déjà couronné l'établissement de cette constitution ; vos généreux & intrépides défenseurs l'avoient entourée de leurs trophées immortels , au bruit de leurs victoires , l'agriculture & le commerce reprennent leur activité , le crédit public se rallumoit par degrés , la confiance & la sécurité commençoient à renaître dans tous les cœurs ; & tels sont les momens que l'on a choisis pour ranimer toutes les haines , pour propager la superstition , pour réorganiser la puissance du fanatisme , pour semer par-tout l'incertitude & l'effroi , en ouvrant de nouvelles portes aux émigrés ; pour ébranler la garantie des contrats publics , pour donner le signal de la guerre civile , & pour retarder par les espérances que l'on inspire à l'étranger , la conclusion si désirée d'une paix extérieure , honorable & solide , digne des triomphes du peuple français & de sa générosité.

Non , vous ne perdrez point le fruit de longs sacrifices : vous vous levez contre ces lâches émigrés , auteurs de tous nos maux , de toutes nos agitations , de toutes nos souffrances. Vous vous armez pour arrêter leurs projets , & pour défendre contre leurs attaques vos propriétés & vos droits.

Mais redoutez les agitations ; ne déshonorez pas la plus belle des causes par les excès d'une anarchie justement arborée. Respectez les propriétés. Qu'un élan patriotique mal dirigé ne vous jette pas dans une funeste confusion. N'obéissez qu'à la voie des chefs avoués par le gouvernement. Reposez-vous sur la vigilance de vos magistrats , & sur les travaux des législateurs restés fidèles à la cause du peuple. Le patriotisme reprendra toute son énergie , la constitution toute sa force , la nation toute sa gloire , & chaque citoyen jouira dans toute son étendue , de sa liberté , de son bonheur & de son repos.

18 fructidor , an 5 de la république française , une et indivisible , à deux heures du matin.

L. M. REVELLÈRE-LÉPAUX , président.  
Par le directoire exécutif , pour le secrétaire général ,  
P. BARRAS.

Le directoire exécutif arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. Tout individu qui se permettrait de rappeler la royauté , la constitution de 1793 , ou d'Orléans , sera fusillé à l'instant , conformément à la loi.

II. Les personnes & les propriétés seront protégées. Tout pillard sera fusillé sur-le-champ , suivant la loi.

III. Le général commandant la 17<sup>e</sup>. division militaire est chargé de tenir la main à la stricte exécution de cet arrêté , qui sera publié en forme de proclamation , imprimé & affiché dans Paris.

Pour expédition conforme ,  
Signé , L. M. REVELLÈRE-LÉPAUX , président ;  
Par le directoire exécutif ,

Le secrétaire-général , LAGARDE.

Une autre proclamation suspend provisoirement l'administration centrale du département & les douze municipalités.

On lit sur les murs l'affiche suivante , publiée au nom du directoire :

DI RECTOIRE EXÉCUTIF.

Piece trouvée dans le porte-feuille d'Antraigues , et écrite de sa main.

Négociation entre Pichegru et Condé.

*Pichegru veut livrer les places fortes aux Allemands ; Condé s'y refuse. Trahison manquée.*

*Offres faites par Condé à Pichegru , au nom du roi.*

« Maréchal de France ; gouverneur d'Alsace ; cordon rouge ; le château de Chambord avec son parc , & douze pièces de canon enlevées aux Autrichiens ; un million d'argent comptant ; deux cents mille livres de rente ; un hôtel à Paris ; la terre d'Arbois , patrie du général Pichegru , porteroit le nom de Pichegru ; la pension de 200.000 livres , reversible par moitié sur sa femme , & 50,000 liv. à ses enfans , à perpétuité , jusqu'à extinction de sa race.

» M. le prince de Condé desiroit qu'il proclamât le roi dans ses camps , lui livrât la ville de Huningue , se réunit à lui pour marcher sur Paris ».

*Réponse de Pichegru.*

« Je ne ferai rien d'incomplet. Je ne veux pas être le troisième tome de Lafayette & de Dumouriez. Je connois mes moyens ; ils sont aussi sûrs que vastes : ils ont leurs racines non-seulement dans mon armée , mais à Paris , dans la convention ; dans les départemens , dans les armées de ceux des généraux mes collègues qui pensent comme moi. Je ne veux rien faire de partiel ; il faut en finir. La France ne peut exister république. Il faut un roi ; il faut Louis XVIII ; mais il ne faut commencer la contre-révolution que lorsqu'on sera sûr de l'opérer. *Sûrement et promptement , voilà quelle est ma devise.*

» Le plan du prince ne mène à rien. Il seroit chassé de Huningue en quatre jours , & je me perdrois en quinze jours. Mon armée est composée de braves gens & de coquins. Il faut séparer les uns des autres , & aider tellement les premiers , par une grande démarche , qu'ils n'aient plus la possibilité de reculer , & ne voient plus leur salut que dans le succès.

» Pour y parvenir , j'offre de passer le Rhin où l'on me désignera , le jour & à l'heure fixée , & avec la quantité de soldats & de toutes les armes qu'on me désignera. Avant , je placerai dans les places fortes des officiers sûrs & pensant comme moi ; j'étoigneraï les coquins & les placerai dans des lieux où ils ne peuvent nuire , & où leur position sera telle , qu'ils ne pourront se réunir. Cela fait , dès que je serai de l'autre côté du Rhin , je proclame le roi , j'arbore le drapeau blanc ; le corps de Condé & l'armée de l'empereur s'unit à nous. Aussi-tôt je repasse le Rhin & je rentre en France. Les places fortes seront livrées & gardées , au nom du roi , par les troupes impériales.

» Réuni à l'armée de Condé , je marche sur-le-champ en avant. Tous mes moyens se déploieront alors de toutes parts , & nous marcherons sur Paris , & nous y serons en quatorze jours.

» Mais il faut que vous sachiez que , pour le soldat français , la royauté est au fond du gosier. Il faut , en criant *vive le roi* , lui donner du vin & un écu dans la main. Il faut que rien ne lui manque en ce premier moment. Il faut solder mon armée jusqu'à sa quatrième ou cinquième marche sur le territoire français.

» Allez rapporter tout cela au prince , écrit de ma main , & donnez-moi ses réponses ».

M. le prince de Condé , en lisant le plan , le rejette en totalité. Il fallloit , pour son succès , en faire part aux Autrichiens ; Pichegru l'exigeoit. M. le prince de Condé

ne le vouloit pas absolument, pour avoir à lui seul la gloire de faire la contre-révolution.

Il répondit à Fiehegru par des observations, & la conclusion de sa réponse étoit de revenir à son premier plan.

Que Fiehegru proclamât le roi sans passer le Rhin; qu'il remit Huningue, & alors l'armée de Condé seule, & sans en rien participer aux Allemands, étoit le rejoindre; qu'en ce cas, il pouvoit promettre cent mille écus en luais qu'il avoit à Bâle, & quatorze cent mille livres en lettres-de-change, payables sur-le-champ.

Aucun moyen aucun raisonnement n'eut de prise sur M. de Condé. L'idée de communiquer son plan à Wurmsler, d'en partager la gloire avec lui, le rendoit aveugle & sourd. Il fallut rapporter ces observations à Fiehegru, & M. Courant en fut chargé.

Une autre affiche, également imprimée au nom du directoire, contient une déclaration du chevalier de Presle, l'un des complices de la Villebeurnois, qu'il fit lors de sa mise en jugement, & qui avoit été consignée au registre secret du directoire.

Cette piece est trop longue pour être insérée en entier. C'est le développement du plan de la Villebeurnois, pour ramener la royauté, par les moyens constitutionnels. Duvernet de Presle déclare qu'il ne connoît pas les membres du corps législatif, qui sont de leur parti; que Lemerer & Mersan leur servoient d'intermédiaires: il ajoute que ce sont les membres de la réunion de Clichy, ou la plus grande partie de ceux qui la composent; il en porte le nombre à environ 184.

### S U I S S E.

*Extrait d'une lettre de Bâle, du 25 août.*

J'ai trouvé cette année les jardins de Schwetzing embellis par la nombreuse société que le quartier-général de l'archiduc Charles y réunit. Le duc de Deux-Ponts, réduit par les malheurs de la guerre à attendre ses grandes destinées dans une petite campagne à une lieue de là, répond, par les attentions les plus obligeantes, aux prévenances que S. A. R. lui a témoignées.

De cet échange de *bons procédés*, on en a conclu un échange de la Bavière, sans songer que la cour de Vienne a perdu dans les Pays-Bas l'équivalent qu'elle avoit offert autrefois à la maison palatine, & qu'elle n'a pas encore ailleurs un objet dont il lui conviendrait de disposer à cet effet.

La chose m'a paru assez importante au but de mon voyage, pour m'assurer de la vérité autant que possible. Voici quel a été le résultat de mes observations.

Ce prince, attaché à la France par les premières impressions de sa jeunesse, a senti de bonne heure que sa maison ne devoit point se ranger du côté des ennemis de la république. Les démarches conciliantes que ce sentiment lui a fait faire depuis la paix avec la Prusse, & qu'on a peut-être trop peu appréciées chez vous, ont excité contre lui le ressentiment de la cour de Vienne, & le souvenir ne s'effacera pas de long-tems de son esprit.

Ne crovez pas qu'en témoignant des égards à un prince de la maison d'Autriche, le duc des Deux-Ponts soit pour cela près d'abandonner un système auquel il tient

par conviction & par des engagements qu'il ne se permettra pas d'enfreindre. Vous pouvez compter qu'il ne signera ni échange ni cession quelconque de la Bavière en faveur de la maison d'Autriche, à moins que toutes les puissances ne s'accordassent à lui prouver d'une manière *irrésistible*, à l'imitation de ce qu'on a fait signer par un roi malheureux dans son acte d'abdication, que les Bavaurois seront plus heureux sous le gouvernement autrichien que sous celui d'un comte palatin du Rhin.

Considérez donc tous les bruits contraires à ce que je vous écris, avec connoissance de cause, comme autant de manœuvres que les agens de l'Autriche emploient pour procurer quelque faveur à des projets que l'opinion publique en Allemagne & en France avoit proscrits jusqu'ici. C'est avec des vues semblables que ces mêmes agens s'attachent à déprécier l'importance politique de la Bavière, par des calculs trompeurs & des insinuations astucieuses. Mais ce manège ne fera pas fortune en Empire, où l'on ne pourra voir avec indifférence un changement que le coup-d'œil du grand Frédéric jugea supérieur à tous les avantages que la cour de Vienne lui offrit en 1778, & que ce profond politique crut devoir empêcher au prix de ses trésors en exposant ses armées & sa personne sur le déclin de sa glorieuse carrière.

Je pense qu'il en arrivera autant en France. On se souviendra, qu'à cet égard, l'intérêt de l'état l'emporta sur les considérations de famille, qui, pendant quelque tems, enchaînerent le cabinet de Versailles. On n'ignore pas que M. de Vergennes se crut obligé d'affermir l'opposition courageuse du duc des Deux-Ponts.

La France victorieuse & rendue à toute la plénitude de sa liberté politique, ne se laissera pas captiver par des raisonnemens fallacieux, qui, en résultat, compromettent la gloire de ses armées, sa considération & sa sûreté extérieure. Si le cabinet de Vienne parvient de concessions en concessions à s'approprier tout l'avantage des triomphes auxquels ses armées ont fourni les nombreux trophées; si au lieu de lui dicter les conditions de la paix, on les marchandé avec lui; si dans l'état d'épuisement où il se trouve réduit, on lui accorde ce qu'à une autre époque il auroit osé à peine demander pour prix des victoires les plus signalées; si en outre on l'induit à croire que ces concessions sont commandées au gouvernement français par un besoin impérieux de la paix & par les divisions intérieures de la république, cette cour envisagera dorénavant la guerre avec la France comme un *jeu sûr*, auquel elle ne tardera d'autant moins à se présenter, qu'on l'aura enrichie par de nouveaux fonds qu'elle voudra faire valoir. Donnez-lui la Bavière, renversez ce boulevard qui sépare la monarchie autrichienne du Rhin; bientôt la Franconie, la Souabe & la Suisse lui seront tributaires, moyennant le monopole du sel. Son influence subjuguera les cercles de la Haute-Allemagne, où il n'y aura pas un seul état qui put lui donner *l'inquiétude* d'une résistance; tandis que dans les guerres précédentes nous avons vu les troupes bavaroises disputer pendant quelque tems le passage vers le Rhin aux armées impériales. Je ne vous parle pas des expectatives qu'elle a sur le duché de Wurtemberg, ainsi que sur les fiefs & domaines de l'Empire engagés en Souabe. On connoît la manière dont la cour de Vienne sait faire valoir les titres les plus surannés.

Vous êtes effrayé de ce tableau & avec raison. Aussi, sans les autorités respectables que vous citez, ne pour-

rois-je pas me persuader que M. de Thugut ait eu la maladresse d'en parler avec aussi peu de ménagement. Je m'étois imaginé que le cabinet de Vienne, exercé plus qu'aucun autre à déguiser ses véritables desseins, à les poursuivre avec persévérance & à les exercer en détail, se contenteroit pour le présent à ne demander qu'une partie de la Bavière, bien convaincu que l'intérêt général de ce beau pays qui s'est opposé jusqu'ici à sa réunion en masse, s'affoiblirait & se perdrait à mesure qu'on l'auroit morcelé, & que d'ailleurs il suffit même aux vues de ce cabinet de réduire la maison palatine à un point où elle ne puisse ni nuire à ses plans à l'égard de la Haute-Allemagne, ni les contrarier.

## CORPS LEGISLATIF.

## CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de LAFFON-LADEBAT.

Séance du 17 fructidor.

Cretet fait rejeter la résolution du 18 floréal, relative aux intérêts & arrérages de rentes entre particuliers, attendu que les dispositions de cette résolution qui sont relatives à la dépréciation du papier-monnaie, ne sont conformes en rien à la loi qui a été depuis rendue sur cet objet, que plusieurs des articles de la résolution sont inexécutables, & que d'autres supposent l'adoption des autres résolutions du 18 floréal sur les transactions entre particuliers; résolutions qui ont été rejetées.

Fleurieu fait un rapport sur la résolution relative aux prises faites par le navire *l'Emilie* dans les mers de l'Inde.

Il rappelle d'abord les faits qui attestent l'héroïsme de Surkoul, jeune capitaine âgé de 22 ans, qui commandoit ce bâtiment. Parti pour une expédition de commerce, il échappe à trois vaisseaux anglais, les prend ensuite, monte sur un bateau armé de deux petits canons & s'empara d'un quatrième vaisseau appartenant à la compagnie anglaise des Indes; ce vaisseau, du port de 1000 tonneaux, monté de 26 canons & 150 européens muni de menues armes en proportion de son équipage, se rend à un bateau armé de deux petits canons & monté par vingt hommes; mais ces vingt hommes étoient des français & avoient à leur tête Surkoul.

Le tribunal de l'isle de France avoit déclaré bien & dûment faites les prises du capitaine Surkoul; mais il les avoit confisquées au profit de la république, parce que Surkoul étoit parti de l'isle de France avec un congé de commerce, & non avec des lettres de marque pour faire des prises. La commission a examiné les diverses lois sur lesquelles le tribunal de l'isle de France a appuyé son jugement, & elle a trouvé qu'aucune d'elles ne prononçoit la confiscation des prises faites par les navires qui n'étoient pas pourvus de lettres de marque. On ne pouvoit donc confisquer le navire *l'Emilie*, ni des prises surtout dans une circonstance où *l'Emilie* ne les avoit faites que pour éviter d'être prise elle-même.

La commission propose à l'unanimité d'approuver la résolution.

Le conseil ordonne l'impression du rapport à trois exemplaires, & approuve la résolution.

On reprend la discussion sur la garde du corps législatif.

Dumas répond aux objections faites par Laussat. Il emploie pour cela les observations qui ont été faites par Lamettrie & Goupil, observations auxquelles il donne de plus grands développemens. — Il vote pour la résolution.

## CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Bulletin du conseil des cinq-cents, siégeant à l'Odéon.

Séance du 18 fructidor.

Le conseil se réunit à 9 heures à la salle de l'Odéon, près le Luxembourg. Les scellés avoient été mis sur la salle du manège. (Le conseil des anciens siége à l'école de médecine, rue des Cordeliers). Lamarque occupe le fauteuil. — Envoi d'un message au directoire pour savoir les motifs de la fermeture de la salle des séances au manège. Commission des cinq, créé pour présenter les mesures de salut public, que les circonstances rendront nécessaires. Ses membres sont: Poulain-Grandpré, Chazal, Hardy, Sieyes & Boulay (de la Moselle).

Résolution qui autorise le directoire exécutif à faire arriver dans le rayon constitutionnel & de là à Paris, le nombre des troupes qu'il jugera nécessaire pour protéger le corps législatif & le gouvernement contre tous les ennemis de la constitution de l'an III. — Formation d'une nouvelle commission des inspecteurs, composée de Calès, Tilot, Jacomin, Lia & Martinel. Arrêté du conseil, portant révocation de tous les congés accordés à ses membres; ordre aux absens de revenir à leur poste sans délai. Le conseil se déclare en permanence. Séance suspendue à quatre heures. (Extrait d'un journal du soir).

## Bourse du 18 fructidor.

Amsterd.....	58 $\frac{1}{8}$ , 59 $\frac{1}{4}$ .	Lausanne....	au pair, 1 $\frac{1}{2}$ p.
Idem cour.....	57 $\frac{1}{8}$ , 58 $\frac{1}{4}$ .	Londr.....	26 l. 5 s., 7 s. $\frac{1}{2}$ , 25 l.
Hamb.....	192 $\frac{1}{2}$ , 190.		17 s. $\frac{1}{2}$ .
Madrid.....	12 l. 15 s.	Inscrip.....	14 l. 10 s., 15 s.
Mad. effect.....	14 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{4}$ .....	11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ , 17 s. $\frac{1}{2}$ , 5 s.
Cadix.....	12 l. 15 s.		12 s. $\frac{1}{2}$ , 15 s.
Cad. effect.....	14 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{2}$ .....	
Gènes.....	93 $\frac{1}{2}$ , 92 $\frac{1}{4}$ .	Or fin.....	103 l. 5 à 10 s.
Livourne.....	102 $\frac{1}{2}$ , 101 $\frac{1}{2}$ .	Ling. d'arg.....	51 l.
Lyon.....	au pair.	Piastre.....	5 l. 6 s. 9 d.
Marseille.....	idem.	Quadruple.....	79 l. 15 s.
Bordeaux.....	$\frac{1}{2}$ perte.	Ducat d'Hol.....	11 l. 10 s.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ idem.	Souverain.....	33 l. 17 s. 3 d.
Bâle... $\frac{1}{4}$ o b.,	au pair, 1 $\frac{1}{2}$ p.	Guinée.....	25 l. 5 s.

Esprit  $\frac{5}{8}$ , 530 à 540 l. — Eau-de-vie 22 deg., 400 à 425 l.  
— Huile d'olive, 11 s., 3 s. — Café Martinique, 2 l. à 2 l. 2 s.  
— Idem St-Domingue, 1 l. 19 s., 2 l. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 1 s., 5 s.  $\frac{1}{2}$ . — Sucre d'Orléans, 1 l. 18 s., 2 l. 1 s.  $\frac{1}{2}$ .  
— Savon de Marseille, 15 s. à 15 s. 3 den. — Coton du Levant, 1 l. 14 s. à 2 liv. 10 s. — Coton des isles, 2 liv. 10 s. à 3 l. 5 s. — Sel, 4 liv. 15 s., 5 liv.